

222C2394
FR0011766229-FS0850

25 octobre 2022

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ONCODESIGN
(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 24 octobre 2022, la société par actions simplifiée Cancer Buster Bidco¹ (20 rue Jean Mazen, 21000 Dijon) a déclaré avoir franchi en hausse, le 18 octobre 2022, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société ONCODESIGN et détenir 4 261 974 actions ONCODESIGN représentant autant de droits de vote, soit 61,65% du capital et 61,44% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

| | Actions | % capital | Droits de vote | % droits de vote |
|--|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|
| Cancer Buster Bidco (détenion effective) | 4 257 426 | 61,58 | 4 257 426 | 61,37 |
| Cancer Buster Bidco (détenion par assimilation ³) | 4 548 | 0,07 | 4 548 | 0,07 |
| Total | 4 261 974 | 61,65 | 4 261 974 | 61,44 |

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ONCODESIGN hors marché⁴.

¹ Contrôlée au plus haut niveau par la société par actions simplifiée Edmond de Rothschild Private Equity (France).

² Sur la base d'un capital composé de 6 913 203 actions représentant 6 936 853 droits de vote (selon le déclarant), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Détenion par assimilation au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4^o du code de commerce pour les 4 548 actions sous 18 promesses d'achat et de vente (fenêtre d'exercice de 120 jours à compter du 10 décembre 2022).

⁴ Cf. notamment communiqué de la société ONCODESIGN du 19 octobre 2022.